

NOUVELLE HISTOIRE
DES CAPÉTIENS
987-1214

Du même auteur

Les Deux Âges de la seigneurie banale
Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy
(milieu XI^e-milieu XIII^e siècle)
Publications de la Sorbonne, 1984 ; 2000

L'Ordre seigneurial
«Nouvelle Histoire de la France médiévale», t. III
Seuil, « Points Histoire », 1990

La Société dans le comté de Vendôme
De l'an mil au XIV^e siècle
Fayard, 1993

La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?
Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles
Fayard, 1997

L'An mil et la Paix de Dieu
La France chrétienne et féodale (980-1060)
Fayard, 1999

Chevaliers et miracles
La violence et le sacré dans la société féodale
Armand Colin, 2004

La Chevalerie
De la Germanie antique à la France du XII^e siècle
Fayard, 2007 ; rééd. revue, Perrin, 2012

DOMINIQUE BARTHÉLEMY

NOUVELLE HISTOIRE
DES CAPÉTIENS

987-1214

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

Ce livre est publié dans la collection
L'UNIVERS HISTORIQUE

ISBN 978-2-02-109193-9

© Éditions du Seuil, septembre 2012

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Extrait de la publication

À Pierre Toubert

Avant-propos

Ce livre s'adresse à tous ceux qui veulent aborder ou approfondir deux siècles cruciaux de l'histoire de France : des siècles où s'est fait ce que nous appelons notre patrimoine d'églises romanes et de cathédrales gothiques, mais aussi de châteaux et de bourgades, siècles desquels datent les premières œuvres littéraires en notre langue, siècles enfin où la dynastie fondée en 987 par Hugues Capet a commencé, lentement mais sûrement, de faire la France comme nation, avec une brutale accélération autour de l'an 1200, due à Philippe Auguste.

J'ai hâte d'entrer dans le vif du sujet, et il peut suffire de quelques indications liminaires sur les objectifs et le cadrage de cet essai. C'est une nouvelle histoire des Capétiens fondée sur une réévaluation de leur place dans ce qu'on appelle la « société féodale ». Cette expression a souvent figuré dans des livres et des conférences, depuis 1830 environ. Je l'entends ici dans son sens initial, comme Guizot : c'est la solidarité, la sociabilité (guerre incluse) entre les membres, seigneurs et vassaux, d'une noblesse aux allures guerrières. Elle a souvent été décrite, avec de remarquables intuitions, par exemple par Marc Bloch (encore assez près de Guizot) ou par Georges Duby (de manière plus déconstructrice, au risque de certaines mésaventures). Mais on oublie trop qu'elle est un système politique, avec un roi à

sa tête. Les descriptions « à la base » par la relation vassalique ou par la cellule châtelaine ne lui font pas toute sa place. D'où le projet formé ici de lier plus intimement la description de la société féodale à l'histoire des Capétiens qui, de son côté, n'a pas toujours été écrite en prenant en compte, ou en éclaircissant assez, l'impact social des rois. Depuis qu'Achille Luchaire a bien montré (1882) qu'ils n'avaient pas pris le parti systématique du peuple contre la noblesse, a-t-on pour autant bien éclairci leur lien avec celle-ci ? On présente ici une analyse de la guerre et de l'interaction vassaliques qui voudrait y contribuer, et qui est rendue possible par les suggestions de l'anthropologie. Amorcée dès le premier chapitre, elle enclenche l'« intrigue » de cet essai.

C'est à mon maître Pierre Toubert que je dédie ce livre, avec un affectueux respect, parce que je lui dois l'essentiel de la rigueur et, j'espère, de l'ouverture d'esprit qui ont guidé ma démarche de remise en question. Il y a vingt ans en effet régnait une théorie contestable : celle de la « mutation féodale » de l'« an mil ». N'emplissait-elle pas mon propre manuel, écrit en 1988, sur l'« ordre seigneurial » ? J'ai rompu des lances contre elle, tout au long des années 1990, avant de passer dans la décennie suivante à des observations nouvelles – dont cet essai veut rendre compte, et qui se nourrissent souvent aussi des points de vue de Jean Dunbabin, dans son stimulant *France in the Making*, et de Michel Bur, dans son étude sur la formation du comté de Champagne, comme des réflexions de Georges Duby sur la « société d'héritiers ».

Cet essai ne constitue pas un manuel. Il ne s'agit pas ici d'évoquer toutes les avancées de la recherche sur les régions de la future « France » aux XI^e et XII^e siècles, comme le faisait naguère mon *Ordre seigneurial*, et comme désormais on peut les trouver exposées, de manière brillante et très largement pertinente, par Florian Mazel dans ses récentes

*Féodalités*¹. Grâce à lui, j'ai pu sans état d'âme me limiter aux espaces et aux thèmes dont j'avais besoin pour donner cohérence à ce livre. Il sera question ici, essentiellement, de la zone d'implantation royale (le « domaine », comme on peut dire au XII^e siècle), en même temps que d'une zone d'interaction avec le roi qui englobe tout de même plus de la moitié du royaume, c'est-à-dire le Bassin parisien (« France » du X^e siècle) avec la Bourgogne et l'Aquitaine. Après avoir salué Charlemagne un instant, à l'orée du premier chapitre, ainsi que les ancêtres robertiens du duc Hugues Capet, c'est à l'avènement royal de ce dernier (987) que le récit commence vraiment, nourri de quelques dossiers de l'an mil assez bien étoffés en matière de seigneurs et de vassaux. Ce récit est largement organisé par l'enchaînement et le contraste, entre un « an mil » (987-1066) et un « an 1100 » (1066-1137) qui sont presque de petits siècles – mais, si j'ose dire, cousus sur mesure. Enfin, au quatrième chapitre, peut-être le lecteur trouvera-t-il que je m'avance à marche forcée vers l'« an 1200 » sans en décrire autant la société que celle du grand XI^e siècle (987-1137), mais c'est qu'elle pose moins de problèmes historiographiques !

Comment et pourquoi la royauté capétienne, établie vers l'an mil au milieu des châteaux et des guerres de voisinage, et véritablement engluée au long du XI^e siècle, a-t-elle exploité plusieurs des mutations importantes (religieuse et culturelle, économique et sociale) survenues autour de l'an 1100 pour établir, cent ans plus tard, une hégémonie inédite, voilà le sujet. Quand il aura atteint l'an de grâce 1214, il ne restera plus au lecteur qu'à se lancer dans la lecture d'une des grandes biographies de Saint Louis (né cette année-là) que ces dernières décennies ont vu paraître. À moins qu'il ne préfère en rester

1. Voir mon compte rendu dans les *Cahiers de civilisation médiévale*.

NOUVELLE HISTOIRE DES CAPÉTIENS

aux XI^e et XII^e siècles, sur lesquels on ne manque pas de beaux essais récents, très stimulants, tout particulièrement (mais non exclusivement) sur l'histoire de la religion et de ses enjeux sociaux.

La préséance du roi

Les Capétiens semblent être partis de très bas en 987 : d'un simple titre royal, très dévalué, acquis à la sauvette par Hugues Capet, et d'une étroite bande de terre entre Paris et Orléans, jalonnée de châteaux à demi hostiles. Ils ont dû progresser lentement, avec une judicieuse patience, presque mesquine, mais aussi avec une énergie croissante à partir de 1108 pour arriver enfin à une spectaculaire montée en puissance autour de 1200. Les modernes histoires de France se plaisent et se complaisent à souligner la modestie de leurs débuts, pour mieux mettre en valeur la suite. La théorie récente de la « mutation féodale » de l'an mil a même augmenté le suspense initial, car elle présentait les tout premiers temps capétiens, entre 987 et 1043, comme traversés par tous les dangers : la dynastie n'a-t-elle pas débuté au milieu d'une prolifération rapide de châteaux et de seigneuries, détruisant l'autorité publique, non seulement royale mais même comtale, dans toutes les régions du royaume ?

Nous ne connaissons que par bribes le sentiment des contemporains, mais il ne semble pas avoir été tout à fait celui-là. Nonobstant l'agitation de leurs vassaux à châteaux, les ducs d'Aquitaine et de Normandie sont parés par leurs admirateurs, un Adémar de Chabannes, un Dudon de Saint-Quentin, d'allures quasi royales et crédités d'une bonne maîtrise de leurs

provinces respectives. Quant au roi, l'abbé Abbon de Fleury, en sa petite collection canonique des années 990, parle de son ministère de justice et de paix, et aussi de ses grands fidèles, en remployant des textes de 829, datant de l'apogée carolingien. Et le moine chroniqueur Raoul Glaber, en une page fameuse, veut voir dans l'an mil de l'Incarnation du Christ un nouveau printemps du monde, par la vigueur de deux dynasties récentes : les Ottoniens dans l'empire, les Robertiens-Capétiens dans le royaume occidental.

Cela surprend à première vue car le prestige ottonien est bien plus grand. L'ascension des ducs de Saxe au fil du x^e siècle a été fulgurante, jusqu'au titre impérial en 962, tandis que les ancêtres d'Hugues Capet, les Robertiens, marquis de Neustrie, puis ducs des Francs, progressaient lentement, entravés par les derniers descendants de Charlemagne. Si quelque lignée a pu rivaliser avec les Ottoniens, ne serait-ce pas plutôt celle de « Cerdic », anglaise, avec le titre impérial arboré dans Bath en 973 par le roi Edgar ? Pourtant à partir de la mort d'Otton II en 981 et en dépit de la marche triomphale du jeune Otton III, entre 996 et 1002, de Rome à Aix-la-Chapelle en passant par les confins slaves, l'autorité royale allemande ne peut plus faire d'ombre au royaume occidental, et le parallèle proposé par Raoul Glaber entre Ottoniens et Robertiens, un peu flatteur assurément pour les seconds, n'est pas entièrement infondé. Les uns comme les autres sont en effet des lignées issues de l'aristocratie de l'Empire carolingien, et par qui l'idée de préséance royale (ou impériale) survit ou revit en un contexte de guerres ou d'interactions que nous pouvons bien appeler « féodales ». Après les incursions normandes et avec les discordes civiles récurrentes, rien n'est plus tout à fait comme avant en 888. Mais quelque chose demeure de la société et des valeurs du monde carolingien.

Si nous devons reconsidérer Hugues Capet et les premiers Capétiens, c'est que l'exiguïté de leur « domaine » (qu'il ne faut d'ailleurs pas exagérer) n'empêche pas l'existence d'un véritable système politique et social, que les notions modernes d'anarchie féodale ou d'émiettement du royaume empêchent de saisir. Dans ce système, la préséance royale est un fait essentiel. Or au long du x^e siècle, les derniers Carolingiens ne parvenaient pas à maintenir vraiment cette préséance face aux Robertiens et à d'autres grands, tous plus puissants qu'eux. Pour l'essentiel, leur destin historique aura été de nuire aux Robertiens qui sans eux auraient pu avoir déjà la royauté et la maintenir à un meilleur niveau. L'étiage de la royauté en France occidentale se situe en amont de l'avènement d'Hugues Capet, lequel avènement restaure la préséance royale, et en ce sens contribue à l'ordre féodal et chrétien.

Pour bien le comprendre, revenons brièvement sur les deux siècles précédents. Voyons comment un certain esprit hiérarchique de la vassalité, pour mitigé qu'il soit toujours, peut remonter à Charlemagne et aux grands Carolingiens, et comment, depuis la fin du IX^e siècle, la prolifération des châteaux correspond à un système de guerre et d'interaction entre seigneurs dans lequel et par lequel cette hiérarchie se maintient à peu près.

L'origine des Robertiens

Charlemagne en l'an 800 brillait d'un vif éclat impérial, mais dans Rome uniquement, à en croire son biographe Éginhard. Ailleurs, et notamment dans ses palais de France, entre la Seine et le Rhin, il se contentait du costume des Francs, il respectait leurs usages, il était, au moins formellement, un roi traditionnel, sociable avec son aristocratie, accessible. Éginhard assure à

plusieurs reprises qu'il n'encourait pas le blâme des Francs (nobles), ce qui suppose qu'il aurait pu l'encourir. Pour bien s'assurer de la fidélité des grands (comtes et vassaux royaux, évêques et abbés), Charlemagne a exigé de beaucoup d'entre eux, peut-être de tous, autour de l'an 800, une vassalité en bonne et due forme : l'hommage des mains et le serment de fidélité. Ce n'était pas son seul moyen de gouvernement, ni la seule forme de son autorité. Le sens de l'État existait, en effet, celui au moins d'une fonction publique assurée par les institutions guerrières et judiciaires de la monarchie franque, et à laquelle étaient tout aussi liées les institutions chrétiennes. Toutefois, dans un monde rustique dominé depuis longtemps par une forte aristocratie à la fois guerroyante et gouvernante, les rois se devaient d'entretenir avec elle une relation d'allure personnelle, « interactive » comme nous le dirions aujourd'hui. Cette relation était modulée selon les circonstances et les personnes, soulignant au besoin ou la hiérarchie, ou la proximité statutaire entre rois et nobles. Lui-même guerrier d'allure, le roi donnait le ton à la noblesse et prenait garde à ne pas trop s'en démarquer.

Dans le royaume constitué en 843 pour Charles le Chauve (et donc dit « charlain »), à la suite du partage en trois du monde carolingien, la fidélité des grands à l'égard du roi a été d'emblée un ciment à la fois essentiel et problématique. Au cours d'un règne long et mouvementé (843-877), ce roi a constamment parlementé avec les comtes, les vassaux, les évêques. En les appelant à le servir à l'ost comme au plaid, Charles le Chauve les rappelait à leur devoir, tout en s'engageant à suivre leur conseil. Il a obtenu la condamnation à mort de certains comtes pour trahison, par le « jugement des Francs », tout en reconnaissant implicitement leur vocation à tous à hériter du rang et des biens de leur père.

Son royaume n'a alors pas de nom. Il a pour noyau le tiers occidental de la France carolingienne, c'est-à-dire l'espace

entre Loire et Meuse, auquel s'adjoignent au sud l'Aquitaine et la Gothie, et auquel revient une allégeance des Bretons et des Gascons. Il est la proie de raids, et même d'invasions menées par les Bretons et surtout des Normands païens à l'ouest, auxquelles Charles le Chauve ne fait pas toujours front, tant il lui paraît urgent de maîtriser l'Aquitaine et d'accroître sa part de l'héritage de son aïeul Charlemagne. Ce roi négocie donc avec des Normands, il prélève pour eux des tributs, il en engage à son service, il ne les affronte que lorsqu'il sait avoir sur eux l'avantage. À la fin de son règne, à partir de 860, Charles le Chauve pense pouvoir laisser de puissants comtes, ses « fidèles », dominer des régions entières de son royaume, tout en régnant sur eux depuis le bassin de la Seine, en arbitrant leurs divisions factionnelles et familiales depuis son palais de Compiègne.

L'ancêtre des Capétiens, Robert le Fort, est issu de la haute aristocratie franque et il apparaît dans les années 850 comme comte d'Angers et abbé de Saint-Martin de Tours. C'est là une région stratégique, où il s'enracine par les armes et la politique avec une clientèle de vassaux. En 858, pourtant, ce « fidèle » de Charles le Chauve, apparenté à la reine, prend contre lui le parti de Louis le Germanique. Il perd un moment ses honneurs, mais les retrouve et les accroît en 862. Il lui arrive d'intriguer avec des Normands, mais il remporte aussi plusieurs combats contre eux, dont il apporte les trophées au roi Charles le Chauve, avant de mourir au cours de l'un de ces affrontements à Brissarthe en 866. Comme ses deux fils Eudes et Robert sont alors en bas âge, le roi confie ses honneurs à un noble d'une famille et faction rivale : Hugues l'Abbé.

Cependant, à partir de 877, les factions prennent le dessus sur les rois. Le palais périclité. Les Normands sévissent sur tous les rivages de l'Atlantique et ils opèrent même, par les fleuves, de profondes mais brèves incursions dans l'intérieur.

On rafistole alors les remparts des cités, et on y soutient des sièges entrecoupés de négociations (comme à Paris, durant l'hiver 885-886). Les puissants construisent des châteaux pour s'y réfugier, et aussi pour y renforcer leur pouvoir. Le jeune roi Carloman a encore le temps de promulguer un capitulaire (édité) à Ver-sur-Launette contre les rapines de ceux-là mêmes qui parcourent le pays pour s'en aller lutter contre les Normands, chargeant les évêques d'y mettre bon ordre, mais il meurt prématurément (884). Après cela, il ne reste plus qu'un seul Carolingien, roi et empereur : Charles le Gros. Toutes les parties de l'empire relèvent de lui, mais nominalement. Partout il est représenté, suppléé, médiatisé par un ou plusieurs « fidèles ». En France occidentale, c'est Eudes, fils aîné de Robert le Fort, qui tient ce rôle. Parvenu à l'âge adulte, apte à guerroyer comme à négocier et à gouverner, Eudes a recueilli finalement, avec son frère Robert, les anciens comtés et les abbayes qui avaient été les honneurs de leur père Robert le Fort. Il en ajoute même d'autres, notamment à Paris et dans l'espace « neustrien », de la Loire à la Seine.

Lorsque Charles le Gros est déposé en Italie (fin 887), chaque royaume postcarolingien songe à se donner un roi. Eudes est élu par un groupe de comtes et d'évêques puis sacré à Sens le 29 février 888. Ses électeurs deviennent ses fidèles et reprennent avec lui les mêmes tractations que leurs pères ou prédécesseurs avaient avec Charles le Chauve. Mais la situation change. Des comtes dont les origines et le profil rappellent ceux de Robert le Fort et de ses descendants, que nous appellerons jusqu'en 987 les « Robertiens », ont constitué eux aussi de grandes seigneuries. Il n'est pas exagéré même de parler de « principautés régionales », car elles regroupent plusieurs comtés voisins, des abbayes, des allégeances d'évêques, et font survivre des institutions et une justice publiques. En Aquitaine, un comte d'Auvergne se dit

« prince » pour marquer sa supériorité sur les comtes de Poitiers et de Toulouse. En Bourgogne règne un comte d'Autun dont l'influence s'accroît, tandis qu'un comte de Flandre, petit-fils par sa mère de Charles le Chauve, a déjà regroupé autour de la « Flandre » initiale (les abords de Bruges) une douzaine de « pays » (*pagi*) et prend le titre de « marquis ».

Certains grands sont donc bien enracinés. Ceux d'Aquitaine ne se rallient à Eudes, devenant ses fidèles, qu'après une pression militaire de sa part et des négociations, lors d'une campagne en 889 qui me paraît prototypique de la guerre féodale : il évite les châteaux où se tiennent ses adversaires et il pille leur terre, donc leurs paysans. Durant son règne, bientôt absorbé par la compétition avec un nouveau prétendant carolingien, il réitère ce mode de campagne et il est bien en peine d'interdire à ses plus puissants « fidèles » de s'affronter de la sorte en des guerres de voisinage quand la menace normande diminue. Commence alors, vers 888, ce que le moine Richer de Reims raconte à sa manière, dans ses *Histoires*, au cours des années 990, et qu'il appelle le « temps des discordes » dans le royaume des Francs. L'élection et le règne d'Hugues Capet, qu'il raconte pour finir, ne sont qu'un épisode et une séquence de guerre et d'interaction féodales comme il en existe depuis une centaine d'années dans un royaume à bien des égards « postcarolingien ». Entendons par cette expression qu'il faut, pour en comprendre la société et les valeurs, tenir compte de sa filiation carolingienne, même si, depuis 877-888, une page s'est incontestablement tournée. Si l'on peut parler de « mutation féodale » du système carolingien, ce n'est qu'à cette date, et en évitant toute idée de naufrage de la classe dominante ou des institutions judiciaires.

Guerre et interaction féodales

Il y a bien d'autres formes de violence sociale, parfois plus sanglante comme c'est le cas (à certaines réserves près) de la vengeance de sang dans la société de l'an mil. Mais la guerre féodale constitue la trame même de l'histoire du royaume, avec en annexe la polémique ecclésiastique dont nous reparlerons souvent. Grâce aux suggestions de l'anthropologie des sociétés de vengeance, outrageusement noircies par l'esprit moderne qui leur prête une violence sans frein et un grand désordre, nous pouvons essayer de comprendre le fonctionnement et les normes d'un système de règlement, ou au moins de canalisation des conflits.

La guerre féodale est un vrai produit des comportements et de l'éthique de l'aristocratie franque – comtes et vassaux – des temps carolingiens. Ceux-ci se sont assurés en effet, pour la guerre, d'un armement fort, offensif bien sûr avec la lance et l'épée, mais aussi très efficacement défensif. Le cheval pour s'enfuir, la cuirasse pour amortir les coups, tout l'équipement des hommes en « vasselage », comme disait un capitulaire de Charlemagne, leur sert à préserver leur vie, mieux que les piétons, et ce sous le couvert d'un idéal héroïque. Cela n'empêche pas les comtes et vassaux de mourir lors de guerres extérieures ou dans des guets-apens. Mais au cours des guerres civiles, entre adversaires n'ayant à se disputer que des « honneurs » matériels, des comtés et des châteaux sur lesquels on peut toujours discuter et pratiquer des échanges, à quoi bon se tuer mutuellement ? Le mot même de « guerre » convient à peine pour qualifier ces actes d'hostilité ciblés (ils visent en général la terre contestée) et commis à l'appui d'une revendication souvent judiciaire, toujours émise en tout cas devant la société et appuyée sur des

arguments. Dans les querelles intestines opposant les sujets des rois francs, la morale chrétienne que ces fidèles du Christ respectent ou dont ils sont contraints de tenir compte veut que la vengeance de sang soit proscrite. Celle-ci est, en fait, moins abolie que circonscrite, et suffisamment présente encore pour qu'on préfère capturer un adversaire puissant et traiter avec lui, lui arracher des concessions, parfois brutalement, que le tuer en s'exposant aux ripostes de sa parenté, qui s'attirerait dans ce cas les faveurs de l'opinion.

Les Vikings mêmes n'ont pas été assez barbares pour tuer tout le monde sur leur passage. N'auraient-ils pas pratiqué, répandu, l'usage de la rançon, surtout pour les prisonniers riches ? Face à eux, les nobles francs ou aquitains ont d'ailleurs pris le pli d'ériger des châteaux, utiles refuges, quitte à les laisser piller le plat pays ou à acheter leur départ par des tributs prélevés sur ce dernier. Les châteaux nouveaux ne sont pas des casemates, mais des « résidences élitaires », désormais bien étudiées par Luc Bourgeois, des éléments de l'exploitation rurale et forestière. Le ressort de leurs petites guerres reste la vengeance, la revendication contre le tort, la spoliation qu'un héritier dit subir de la part d'un rival. Son honneur est en jeu, note souvent Richer de Reims, mais il a des connotations bien matérielles. Comme tout honneur vindicatif, tel que l'anthropologie nous apprend à le comprendre, le leur suppose une riposte proportionnée, calibrée, faute de quoi ils perdent leurs soutiens qui sont principalement des vassaux. Il ne s'agit donc que de nuire à la terre de l'adversaire, d'attaquer cette terre même que l'on réclame ouvertement – réclamation qui définit, circonscrit la cible. On le voit dès 889 avec Eudes en Aquitaine : celui-ci s'en prend un temps à la terre des comtes qui lui sont hostiles, mais il ne mène pas d'assaut contre leurs cités et châteaux, et il esquive toute vraie bataille. Ainsi les chevauchées saisonnières et

alternées des rois, comtes ou barons « les uns contre les autres » consistent-elles en fait en hostilités, en vengeances indirectes à l'issue desquelles ils se réconcilient ou renversent les alliances assez facilement, par sociabilité vassalique et plus tard aussi chevaleresque, à moins qu'ils ne s'emparent de l'adversaire ou de ses châteaux par la trahison. C'est ce dont le règne d'Eudes et sa confrontation avec le Carolingien Charles le Simple donne le premier grand exemple, et c'est aussi en cela que résidera, pour l'essentiel, l'hostilité cent ans plus tard, aux abords de Laon, entre Hugues Capet et Charles de Lorraine.

Dès le x^e siècle, deux grands textes attestent bien cette forme de guerre féodale, chacun à sa manière. Il s'agit d'abord de la *Vie de saint Géraud*, rédigée dans les années 930 par Odon de Cluny. Ce comte d'Aurillac, en Aquitaine, mort en 909, y est présenté comme ayant été un guerrier tout à fait modéré, évitant de faire couler le sang chrétien, cherchant à éviter la guerre avec ses voisins, mais en même temps contraint de la faire pour défendre ses hommes, les « pauvres » de sa terre. Il faut évidemment faire la part de l'idéalisation hagiographique, mais saint Odon a entendu des témoins et s'il a sélectionné ce qui, de leurs récits, lui convenait le mieux, il ne l'a certainement pas inventé. De la sorte, cette *Vie de saint Géraud* fait les plus anciennes mentions de plusieurs usages de la guerre féodale destinés à durer, en particulier le répit conditionnel.

Les *Annales* de Flodoard, chanoine de Reims, font bien sentir ensuite, de 919 à 966, le caractère « mutuel » des hostilités entre comtes, leur côté balancé. Ces opérations se limitent de plus en plus, au fil du x^e siècle, à égratigner la terre adverse. Et si les châteaux secondaires se développent, c'est que les cités, les châteaux principaux sont de plus en plus épargnés. Cette prolifération, l'apparition de la motte peu après 950 ne signifient donc pas forcément un redoublement de violence.

Le Seuil s'engage pour la protection de l'environnement

Ce livre a été imprimé chez un imprimeur labellisé Imprim'Vert, marque créée en partenariat avec l'Agence de l'Eau, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et l'UNIC (Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication).

La marque Imprim'Vert apporte trois garanties essentielles :

- la suppression totale de l'utilisation de produits toxiques ;
- la sécurisation des stockages de produits et de déchets dangereux ;
- la collecte et le traitement des produits dangereux.



RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL
IMPRESSION : NORMANDIE ROTO S.A.S. À LONRAI
DÉPÔT LÉGAL : SEPTEMBRE 2012. N° 85163 (00000)
IMPRIMÉ EN FRANCE

